



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 772

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois de novembre 2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 772 intitulé « Règlement sur la circulation et le stationnement ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	30 octobre 2018
Adoption du règlement	5 novembre 2018

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 6 novembre 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier